

175 films et 60 bandes d'images sont produits chaque année pour le compte des ministères ou à même les crédits de l'Office. Quelque 7,000 photographies viennent compléter chaque année la photothèque de l'Office.

Au Canada, les films non commerciaux (de 16 mm) sont distribués par la Division de la distribution de l'Office, qui a des bureaux régionaux dans chaque province, tandis que les films commerciaux (de 35 mm) sont distribués, en parlé anglais et français, aux distributeurs commerciaux par l'entremise des cinémas. Les films non commerciaux atteignent la plupart des localités canadiennes grâce surtout à quelque 300 filmothèques communautaires et à des circuits d'organisation locale. La distribution s'effectue ordinairement dans chaque localité par un conseil du film qui représente les divers groupes locaux intéressés. Des organismes provinciaux d'enseignement aident les localités à faire servir le film à l'enseignement.

Les productions de l'Office atteignent une soixantaine de pays étrangers. L'Office a des bureaux à New-York, Chicago et Londres. En d'autres endroits, les films canadiens sont distribués par l'entremise des bureaux diplomatiques et commerciaux canadiens. Les autres voies de distribution à l'étranger sont les sociétés de ciné-actualités, les postes de télévision, les cinémas, les organismes du gouvernement, les cinémathèques non commerciales et les organismes communautaires.

Aux États-Unis, l'Office et le Bureau de tourisme du Canada ont établi 64 filmothèques de films de voyage dans 34 États.

Section 2.—Répertoire des sources de renseignements officiels de tous les ministères (fédéraux et provinciaux)

Pour tirer plein profit du répertoire, le lecteur doit connaître les grands points qui distinguent les ministères fédéraux et provinciaux et leurs champs d'activité.

Certains domaines, comme le commerce, les douanes et l'accise, la monnaie et les banques, la navigation, les transports, la radio, le recensement de la population, la défense nationale, etc., sont, de par la constitution, des questions de la compétence fédérale, et c'est aux ministères à Ottawa qu'il faut s'adresser pour se renseigner sur ces questions. Si d'autres domaines comme l'administration des terres et des ressources naturelles, l'éducation, la voirie, l'hygiène et les hôpitaux relèvent des provinces, en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, certains ministères fédéraux sont néanmoins intéressés à des aspects déterminés de ces sujets et, comme c'est le cas du Bureau fédéral de la statistique, en coordonnent la matière et la présentent à l'échelle nationale.

Règle générale, pour les renseignements sur des questions relatives à la mise en valeur et à l'administration mêmes des ressources des provinces, il faut s'adresser aux provinces concernées. Bien que le gouvernement fédéral n'administre pas les ressources provinciales, il collabore étroitement avec les provinces et il est en mesure de fournir des renseignements concernant le Canada, particulièrement: sur la production, à l'échelle nationale; sur les marchés, à l'échelle internationale, nationale et